ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique

Question écrite n° 4667

Texte de la question

Appelant l'attention de M. le ministre de la cooperation sur le grave probleme du piratage des cassettes musicales en Afrique, M. Bruno Bourg-Broc lui expose que ces agissements causent de lourds prejudices a la fois aux artistes africains et francais, a leurs producteurs, aux auteurs et compositeurs ; mettent en peril la creativite et l'identite culturelle des pays d'Afrique et privent l'edition phonographique francaise de larges debouches. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il a l'intention de prendre pour cooperer dans la lutte « antipiratage » avec les Etats africains, notamment dans le domaine legislatif, de la formation des personnels charges des enquetes, de la repression de ces agissements et de l'information du public.

Texte de la réponse

Il est precise a l'honorable parlementaire que, dans une lettre en date du 16 juin 1993, le ministre de la culture et de la francophonie a appele l'attention du ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur une question domaniale concernant l'Arboretum de Chevreloup, place sous l'autorite de l'Etablissement public du museum national d'histoire naturelle. L'Arboretum est situe sur une partie du domaine national de Versailles, et deux de ses dependances constituent des enclaves a l'interieur de l'enceinte du Grand parc de Versailles, enclaves sans utilite pour le fonctionnement de l'Arboretum. Il a ete demande au ministre de l'enseignement superieur et de la recherche de bien vouloir saisir avec avis favorable l'Etablissement public du museum national d'histoire naturelle d'une demande de cession domaniale au ministere de la culture, au profit du domaine de Versailles afin d'y effectuer des travaux de rehabilitation et d'y loger des agents de surveillance qui pourraient assurer la securite dans ce secteur. En outre, il a ete egalement demande la cession d'un terrain de 2 a 300 m2 situe pres de la porte saint-Antoine, hors de la cloture de l'Arboterum et sans usage pour cet etablissement. Sa proximite du hameau de la Reine le designe pour abriter le stationnement des vehicules du public.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4667
Rubrique : Cooperation et developpement
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2284
Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3198